

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
11e séance
tenue le
vendredi 9 octobre 1992
à 15 heures
New York

SFP 16 1993

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : Mlle DIOP (Sénégal)
(Vice-Présidente)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- c) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- e) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES
ECOLOGIQUES, POUR LE KOWEIT ET D'AUTRES PAYS DE LA REGION, DE LA
SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.11
30 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- c) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENEUVABLES
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- e) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES ECOLOGIQUES, POUR LE KOWEIT ET D'AUTRES PAYS DE LA REGION, DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

1. Mme FREUDENSCHUSS-REICHL (Autriche) dit que, dans la mesure où l'on ne peut traiter le problème du réchauffement de la planète sans examiner les tendances existant en matière de production et de consommation d'énergie, les documents de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ne sont pas aussi explicites que ce qu'on aurait souhaité. S'il est nécessaire de fournir de l'énergie en quantité suffisante pour pouvoir assurer un développement durable, la poursuite des tendances actuelles risque d'avoir de graves conséquences pour l'environnement et le climat de la planète. Peu de progrès ont été faits depuis l'adoption du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables; l'énergie ne retient notre attention, malheureusement, que lorsque les prix du pétrole augmentent ou que des conflits éclatent. La délégation autrichienne accueille favorablement la proposition du Groupe de l'énergie solaire des Nations Unies pour l'environnement et le développement tendant à créer un nouvel organe international sur l'énergie solaire doté de ressources politiques et financières suffisantes; elle se félicite également de la création du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et rappelle que l'Autriche joue un rôle actif dans les négociations en cours sur l'élaboration d'une Charte européenne de l'énergie.

2. M. SETH (Inde) dit qu'il faut tenir pleinement compte du fait que les priorités absolues des pays en développement sont le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté, et que la consommation d'énergie de ces pays devra de ce fait augmenter. Le rôle de l'ONU dans la promotion de la mise en valeur des ressources énergétiques reste donc plus important que jamais. Par ailleurs, les tâches du nouveau Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement sont de nature promotionnelle et ne peuvent recouper les fonctions de la Commission du développement durable, qui seront des fonctions de surveillance et d'examen.

3. L'Inde a accordé beaucoup d'importance à la mise en valeur de sources d'énergie non classiques. Des aérogénérateurs ont été installés et le processus d'établissement de cartes des vents se trouve à un stade avancé. L'utilisation de l'énergie solaire, au moyen à la fois de la conversion thermodynamique et de la conversion photovoltaïque, est une priorité. L'Inde a entrepris des activités locales de recherche-développement sur la technologie du silicium amorphe, et espère tirer largement parti des résultats de ces recherches après la réalisation d'essais sur le terrain. L'énergie thermique solaire a été utilisée surtout pour chauffer de l'eau au moyen de capteurs dans le cadre d'applications industrielles et domestiques.

(M. Seth, Inde)

4. Un grand nombre des programmes de l'Inde sont entrepris dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. L'Inde est désireuse de partager son expérience avec d'autres pays souhaitant maximiser l'explorabilité des sources d'énergies non classiques. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, la délégation indienne appelle tout particulièrement l'attention sur un projet d'applications de l'énergie solaire coordonné par l'Inde. L'Inde est prête à faire bénéficier d'autres pays, en développement ou développés, des fruits de ses efforts.

5. La délégation indienne a indiqué quelques-uns des domaines relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans lesquels elle souhaite que le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement établisse des programmes et des objectifs et fixe des échéances. Il est particulièrement important que le Comité favorise le transfert de technologie dans des conditions avantageuses et préférentielles, ainsi que l'octroi d'incitations suffisantes, entre autres financières, pour faciliter la diffusion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le monde entier.

6. Etant intervenue sur la question de la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement à la dernière session du Conseil économique et social, la délégation indienne se bornera à réitérer sa crainte que l'instabilité de l'offre et des prix de l'énergie ne désorganise complètement les économies des pays en développement importateurs de pétrole. Les chocs pétroliers et l'incertitude qui a prévalu durant la crise du Golfe ont eu de graves conséquences pour de nombreux pays en développement. A cet égard, la délégation indienne approuve les conclusions énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/47/202), à savoir qu'il importe de se garder d'une fausse impression de sécurité en ce qui concerne les approvisionnements en énergie; que des mesures globales doivent être prises pour accélérer les activités de prospection et d'exploitation des ressources énergétiques dans les pays en développement; que seuls quelques-uns des objectifs qui ont été à diverses reprises approuvés par l'Assemblée générale pendant les 10 dernières années ont été atteints; et que l'Assemblée devrait envisager d'élaborer un programme d'action élargi dans ce domaine. La réunion des experts de l'énergie qui aura lieu dans un an doit s'attacher à cet élément essentiel.

7. M. ARRIA (Venezuela) dit que si l'on croyait jadis la nature invulnérable et les ressources inépuisables, on se rend compte aujourd'hui qu'il n'en est rien. Une approche globale de l'environnement est donc indispensable. Il ne suffit pas, cependant, de se borner à une évaluation générale du problème : les modes de vie des riches et des pauvres ont un impact déterminant sur l'ensemble du système écologique. Les pauvres causent des dommages à l'environnement par manque de ressources, tandis que les riches le polluent du fait de leurs excès. Tout effort visant à surmonter les problèmes écologiques qui ne tendrait pas à réaliser un niveau de développement durable demeurera vain.

8. Malheureusement, le monde développé ne s'est pas montré véritablement déterminé à transférer des ressources suffisantes et des technologies non polluantes en direction des pays en développement. Or, dans un monde où tous sont interdépendants, refuser de transférer des ressources et des technologies indispensables à un développement durable revient à trahir l'humanité. La question est de savoir combien de temps se passera avant que l'on reconnaisse ce fait; car tout attermolement se paiera extrêmement cher.

(M. Arria, Venezuela)

9. C'est la prise de conscience de l'existence de la pollution causée par les hydrocarbures, ainsi que l'impact des prix, qui favorisèrent à l'origine les recherches sur les sources d'énergie nouvelles, renouvelables et non polluantes. Paradoxalement, cette prise de conscience entraîna une chute des prix du pétrole, qui découragea ces recherches. Il est donc clair que la faiblesse des prix du pétrole ne contribue pas à favoriser les recherches sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. En accuser le seul pétrole et ses dérivés équivaut à rendre l'or responsable de la cupidité, de l'inflation et des injustices. La véritable cause du problème est l'utilisation qui est faite des combustibles fossiles et des hydrocarbures et, notamment, le développement de modes de vie et de consommation destructeurs. La communauté mondiale continue de payer le prix de cette irresponsabilité. Il convient de changer fondamentalement la relation entre les êtres humains et le système écologique de la planète. La révolution technologique et la croissance démographique ont conduit à un schéma de développement qui ne peut pas durer. Les acteurs économiques dominants et les forces du marché doivent comprendre cela et reconnaître que l'économie de marché favorise activement des structures de développement non durables qui, au bout du compte, vont à l'encontre de la prospérité sociale. Les pays producteurs de pétrole doivent prendre une part plus active dans les recherches sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

10. M. AMIN-MANSOUR (République islamique d'Iran) dit que le conflit du Golfe persique a eu des conséquences écologiques et économiques extrêmement néfastes pour les pays de la région. Le rapport du Secrétaire général (A/47/265), par ailleurs très utile, donne une description fort lacunaire des dommages subis par tous les pays de la région en dépit du mandat énoncé dans la résolution 46/216 de l'Assemblée générale. Le représentant de l'Iran invite tous les Etats et les organisations internationales et non gouvernementales à coopérer avec les pays de la région du Golfe persique pour évaluer et atténuer la détérioration écologique de cette région et demande un renforcement des moyens de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et un soutien financier accru de la part de la communauté internationale au titre des programmes de remise en état de l'environnement.

11. Passant au rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/47/202, le représentant de l'Iran note que la consommation d'énergie commerciale dans les pays en développement devrait continuer de s'accroître rapidement pendant quelque temps. Or malheureusement, pour diverses raisons, l'investissement dans les secteurs de l'énergie a diminué. Pour faire face aux besoins énergétiques croissants des pays en développement, il est nécessaire d'envisager sérieusement de mettre en valeur les ressources énergétiques, en particulier dans ces pays. Il est extrêmement souhaitable à cet égard que les consommateurs et les producteurs d'énergie coopèrent étroitement et de façon concertée pour assurer des approvisionnements réguliers en énergie à travers le monde. Il serait également utile d'examiner les moyens de promouvoir la prospection et l'utilisation du gaz naturel. A cet égard, le système des Nations Unies pourrait grandement contribuer à assurer la sécurité des approvisionnements en énergie en fournissant une assistance technique aux pays en développement.

12. La contribution globale des sources d'énergie nouvelles et renouvelables étant restée stable autour de 14 % de l'offre mondiale totale d'énergie, la délégation iranienne estime que les recommandations formulées en 1991 par le

(M. Amin-Mansour, Rép. islamique d'Iran)

Groupe intergouvernemental d'experts des sources d'énergie nouvelles et renouvelables prévoient les modalités requises pour intensifier les activités nationales, multilatérales et internationales dans ce domaine et permettraient d'accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Nairobi. Enfin, bien que la restructuration ne soit pas le seul moyen de régler les problèmes qui se posent, la délégation iranienne approuve la création du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et espère que cette initiative donnera à la coopération internationale pour la mise en valeur et l'utilisation de ces ressources l'impulsion dont elle a besoin.

13. Mlle Diop (Sénégal), Vice-Présidente, prend la présidence.

14. M. AL-SABAH (Koweït) approuve le rapport figurant dans le document A/47/265. Les forces du régime iraquien ont délibérément déversé 6 à 8 millions de barils de pétrole dans le Golfe, enflammé des puits de pétrole et placé des mines sur tout le territoire koweïtien, commettant le plus grand crime écologique du siècle. La pollution est aussi bien atmosphérique que marine et terrestre. Des mares de pétrole recouvrent de vastes portions de désert, supprimant la vie végétale et menaçant la santé humaine. Des centaines de civils koweïtiens ont perdu la vie dans l'explosion de mines ou de munitions laissées par le régime iraquien. La vie marine se ressentira durant des décennies du déversement d'hydrocarbures. Cette catastrophe écologique a eu de graves conséquences sociales et économiques, notamment la disparition d'emplois, en particulier dans la pêche et l'agriculture. Il faudrait étudier en détail l'impact écologique de la catastrophe et élaborer une stratégie en vue de remettre en état l'environnement de la région.

15. La région n'ayant pas les moyens de relever le défi, la délégation koweïtienne lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse sa coopération et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour qu'il élabore une stratégie visant à atténuer les conséquences écologiques, sociales et économiques de la catastrophe. Enfin elle partage l'avis du Secrétaire général, qui considère qu'il est nécessaire de mettre au point un mécanisme international efficace en vue de guider et de coordonner les actions qui seront menées dans l'avenir pour faire face à des crises écologiques de grande ampleur.

16. M. ISAKOV (Fédération de Russie) se félicite du récent accroissement de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'introduction de technologies appropriées dans de nombreux pays en développement. Les sources d'énergie nouvelles et renouvelables représentent aujourd'hui dans certains pays en développement 60 à 70 % des balances énergétiques nationales, l'indice global étant de 14 %.

17. Les modes d'utilisation de l'énergie en vigueur dans le monde ont conduit à une détérioration massive de l'environnement. Il est donc capital de privilégier le respect de l'environnement dans le cadre de la croissance économique, ce qui impose de diversifier les sources d'énergie en utilisant des sources d'énergie nouvelles et renouvelables non polluantes. Il est clair qu'il faut tout mettre en oeuvre pour favoriser le transfert de technologie et les courants d'investissements étrangers directs, et la délégation russe appuie sans réserve les appels en faveur d'un échange libre et non discriminatoire de technologies de pointe dans ce domaine. Le projet des Nations Unies visant à

(M. Isakov, Fédération de Russie)

mettre en place un réseau de centres d'excellence de portée internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables est extrêmement important à cet égard. La Fédération de Russie est disposée à intégrer à ce réseau un ou deux centres scientifiques nationaux spécialisés dans les utilisations de l'énergie solaire.

18. Le rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/47/36) donne une évaluation réaliste de l'application du Programme d'action de Nairobi. Dans l'ensemble, les résultats laissent beaucoup à désirer, surtout en ce qui concerne le transfert et l'adaptation de technologies pour l'exploitation des sources d'énergie non classiques. L'un des principaux obstacles s'opposant à une large introduction de technologies est le manque de ressources matérielles et l'absence d'une base scientifique et technique appropriée. La reconversion systématique de la production militaire offre sans aucun doute des possibilités considérables, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Le renforcement de la coopération Sud-Sud est également prometteuse. Le nouveau Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement doit s'attacher en priorité à examiner par quels moyens il serait possible d'utiliser les processus de reconversion pour accroître le transfert de technologies appropriées, et il doit tenir compte des intérêts des différents groupes de pays, y compris de ceux qui traversent une phase de transition économique, en tirant pleinement parti de leur expérience.

19. S'agissant de la proposition tendant à établir une agence internationale des sources d'énergie renouvelables, la délégation russe estime que la création d'une telle agence ne doit entraîner aucun double-emploi dans les travaux des différents organes et institutions du système des Nations Unies, ni aucune augmentation des dépenses budgétaires. Son financement devra être assuré à l'aide de contributions volontaires.

20. La délégation russe accueille favorablement le mémorandum conjoint sur une nouvelle synergie des politiques énergétiques à l'échelle mondiale publié à l'issue de la Réunion de travail ministérielle sur l'énergie organisée par les Gouvernements égyptien, italien et norvégien (A/47/390) et elle serait disposée à envisager la participation de représentants de la Fédération de Russie à la prochaine réunion de travail qui aurait lieu sur la question.

21. La délégation russe approuve également le rapport du Secrétaire général sur les tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement (A/47/202), et elle partage l'avis selon lequel la poursuite du développement entraînera un nouvel accroissement de l'utilisation d'énergie nécessitant des ressources substantielles pour créer de nouvelles sources d'énergie. Pour relever ce défi, les pays en développement devront d'abord mobiliser leurs propres ressources nationales en s'appuyant sur une politique macro et micro-économique efficace et des mécanismes de marché performants. Mais ces efforts devront être soutenus par une assistance extérieure. A cet égard, il serait bon d'intensifier les travaux concernant l'élaboration d'un programme d'action élargi pour la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement, conformément à la résolution 45/209 de l'Assemblée générale. Il convient de s'attacher tout particulièrement à assurer l'innocuité pour l'environnement des ressources énergétiques compte tenu des documents finals de la Conférence des Nations Unies

(M. Isakov, Fédération de Russie)

sur l'environnement et le développement, à réaliser un équilibre optimum entre les sources d'énergie traditionnelles et nouvelles et à utiliser davantage l'énergie des petites rivières et des autres sources d'énergie ne portant pas atteinte à l'environnement. Le Secrétariat pourrait envisager d'établir un rapport spécial récapitulant l'expérience internationale en ce qui concerne l'utilisation de macro et de micro-énergies. En attachant davantage d'attention aux aspects environnementaux des ressources énergétiques, notamment des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, on pourrait faire beaucoup pour accroître les courants d'investissements en direction des économies des pays en développement.

22. M. SHAKIR (Iraq) dit que du fait de l'agression menée contre lui sous le couvert de la légalité internationale, l'Iraq a subi de terribles dommages écologiques, qui ont eu de graves conséquences pour la vie, la santé et le bien-être de la population. Des centrales électriques ont été détruites, empêchant la production d'eau potable ou le traitement des eaux industrielles, ce qui a entraîné la pollution des rivières et des nappes phréatiques et l'apparition de nouveaux marécages pollués dans beaucoup de régions. Selon un rapport de la British Atomic Energy Authority, les forces de coalition ont utilisé des missiles dotés d'ogives à uranium appauvri contenant des produits chimiques toxiques et des substances radioactives qui menaceront la population et l'environnement pendant des générations.

23. Le rapport figurant dans le document A/47/265, à propos duquel la délégation iraquienne a par ailleurs des réserves, indique qu'en Iraq, les activités militaires ont dévasté de larges superficies et eu des conséquences néfastes sur la production agricole et le bétail. L'incendie d'installations pétrolières a provoqué des pluies noires et acides; la pollution de l'air et du sol qui en est résultée a affecté les cultures. L'eau a été polluée par des substances chimiques et organiques provenant d'usines industrielles bombardées et détruites. Le milieu marin des eaux territoriales iraqiennes a été gravement endommagé par le bombardement de pétroliers iraqiens. De nombreux animaux ont été tués ou contraints de migrer à cause des bombardements et de la diffusion de substances toxiques dans l'environnement. Les espaces de verdure ont diminué et la désertification menace, la population ayant été forcée pendant l'agression d'abattre des arbres pour faire du feu alors qu'elle était privée de gaz. A cause du blocus économique, plusieurs projets destinés à lutter contre la désertification, à mettre en valeur des terres désertiques ou à contrôler la qualité de l'eau ont dû être interrompus.

24. L'embargo empêchant l'Iraq d'utiliser ses ressources économiques pour protéger son environnement ou importer des médicaments, des vaccins et autres fournitures sanitaires, la situation sanitaire continue de se détériorer. Les denrées alimentaires manquent, les maladies se propagent et le taux de mortalité augmente. Puisque l'Iraq continue de se conformer aux obligations qui lui ont été imposées, aucune raison objective ne justifie plus l'embargo, et la délégation iraquienne demande donc sa levée.

25. M. NOURUZOV (Azerbaïdjan) dit qu'à partir du milieu du XIXe siècle, l'Azerbaïdjan a fait oeuvre de pionnier dans l'extraction et la transformation du pétrole, produisant, au début du XXe siècle, 53 % des ressources mondiales en hydrocarbures; ce fut donc l'un des premiers pôles de sociétés transnationales et un grand centre industriel européen. Le renversement de la République

(M. Nouruzov, Azerbaïdjan)

démocratique d'Azerbaïdjan (1918-1920), la première république de ce type en Orient, puis l'intégration de l'Azerbaïdjan à l'Union soviétique, ont marqué une rupture totale avec le modèle de développement initial du secteur de l'énergie. L'exploitation sauvage des ressources pétrolières azerbaïdjanaises pendant plus de 70 ans a eu des conséquences écologiques catastrophiques, et l'utilisation de techniques dépassées a affaibli le potentiel d'extraction.

26. Sa récente accession à l'indépendance va permettre à l'Azerbaïdjan de réformer de fond en comble son économie et de remettre en ordre le secteur de l'énergie. Mais il lui faudra absolument pour cela recevoir l'aide des grandes sociétés transnationales pétrolières, des institutions financières internationales, de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et des blocs économiques régionaux et interrégionaux. Il est essentiel d'organiser une telle coopération et de fixer des priorités pour le développement du secteur énergétique. L'Azerbaïdjan apprécierait en outre les conseils des sociétés transnationales pétrolières; il travaille actuellement à l'élaboration d'importants contrats avec ces sociétés et compte à cet égard sur la collaboration du Département du développement économique et social, du PNUD, du FMI et de la Banque mondiale. L'Azerbaïdjan a un besoin urgent de spécialistes du droit commercial international et de la comptabilité internationale, que ce soit en tant que consultants ou pour la formation du personnel national.

27. L'Azerbaïdjan est au bord d'une catastrophe écologique; si des mesures internationales ne sont pas prises d'urgence, la dégradation de l'environnement dans la région pétrolière, notamment dans la presqu'île d'Apchéron et sur le plateau de la mer Caspienne, risque de devenir irréversible. Pour empêcher qu'une telle catastrophe ne se produise, la délégation azerbaïdjanaise demande au PNUD et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'envoyer un groupe d'experts dans la région pour évaluer la situation écologique. Le Gouvernement azerbaïdjanais fournira à ce groupe toute l'assistance qu'il pourra lui procurer.

28. Enfin l'environnement naturel de l'Azerbaïdjan, notamment dans la presqu'île d'Apchéron, avec des niveaux d'ensoleillement et de vent sans pareil, constitue le milieu idéal pour l'étude et l'exploitation de sources d'énergie de remplacement.

29. M. GOUDIMA (Ukraine) ne saurait contester, malgré les progrès réalisés dans la promotion de l'utilisation de sources d'énergie nouvelles, les conclusions énoncées dans le rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/47/36) selon lesquelles la décennie écoulée depuis la Conférence de Nairobi a été essentiellement une décennie perdue.

30. Aussi, tout en approuvant l'orientation générale du Programme d'action de Nairobi, la délégation ukrainienne souscrit-elle à la conclusion du Groupe intergouvernemental d'experts des sources d'énergie nouvelles et renouvelables concernant une éventuelle révision des priorités compte tenu des changements intervenus au cours de la dernière décennie dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de la technologie. Elle attend en outre une action efficace de la part du nouvel organe subsidiaire qu'est le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, dont la

(M. Goudima, Ukraine)

création devra contribuer à renforcer l'activité de l'ONU dans ce domaine important.

31. L'Ukraine, qui a lourdement pâti des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, a dû repenser le rôle et la place des sources d'énergie traditionnelles dans son développement économique. Elle est convaincue de la nécessité de donner au pays une base énergétique écologiquement rationnelle. C'est pourquoi, bien qu'il soit difficile de trouver de nouveaux moyens d'assurer des approvisionnements réguliers en énergie, le parlement ukrainien a gelé la construction de nouvelles centrales nucléaires jusqu'en 1995. L'Ukraine s'efforce de promouvoir un bon rendement énergétique et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Compte tenu de ses caractéristiques naturelles et climatiques, elle n'utilise à grande échelle actuellement qu'une seule source d'énergie renouvelable : l'hydroélectricité. Elle dispose cependant d'un potentiel pour l'utilisation de la biomasse et de l'énergie géothermique, éolienne et surtout solaire.

32. La mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement est l'une des principales tâches de l'ONU dans le domaine économique et social. La délégation ukrainienne appuie les activités menées par l'Organisation en application des résolutions 40/208, 43/193 et 45/209 de l'Assemblée générale. Le rapport du Secrétaire général sur les tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement (A/47/202) est sérieux et d'une grande utilité pratique. Il est impossible de ne pas souscrire à la conclusion qui y est énoncée selon laquelle une relance de la croissance économique, en particulier dans les pays en développement, pourrait entraîner une nouvelle crise de l'énergie qui ne pourra être évitée que si la communauté internationale prend des mesures préventives. La délégation ukrainienne est convaincue que l'économie mondiale a besoin d'un tel système énergétique international qui permette d'éliminer les fluctuations déstabilisatrices aux niveaux de l'offre et des prix. Ce système doit aussi être juste à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs et ne doit pas limiter l'accès aux sources d'énergie sûres. La signature à La Haye de la Charte européenne de l'énergie, qui offre une base politique et juridique pour la coopération future dans le domaine de l'énergie en Europe, ouvre des perspectives favorables pour l'établissement d'un tel système, et pourrait aussi avoir un effet positif sur la situation dans le domaine de l'énergie au niveau mondial. La délégation ukrainienne escompte la conclusion des travaux relatifs aux protocoles de base et additionnels afférents à ce texte.

33. En ce qui concerne le point 78 e) de l'ordre du jour, la délégation ukrainienne appuie les efforts faits par la communauté internationale pour atténuer les conséquences écologiques du conflit entre l'Iraq et le Koweït. Elle approuve la conclusion figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/47/265) quant à la nécessité de mettre au point un mécanisme international efficace en vue de coordonner les actions qui seront menées à l'avenir pour faire face à des crises écologiques de grande ampleur. Elle considère cependant, eu égard aux effets néfastes de la guerre du Golfe sur l'environnement, qu'il est nécessaire de repenser certains aspects de la responsabilité des Etats pour ce qui est d'assurer le respect de l'environnement. L'Ukraine appuie l'idée tendant à créer un institut pour la responsabilité internationale en cas de dommages causés à l'environnement et, en particulier, un tribunal international pour l'environnement, et elle est

(M. Goudima, Ukraine)

convaincue de la nécessité d'énoncer des principes pour une diplomatie en matière d'environnement et d'utiliser pleinement les possibilités qu'offre à cet égard le Conseil de sécurité.

34. Mme ASHRAF (UNESCO) dit que puisque la capacité de l'environnement à absorber les dommages résultant de la production des sources d'énergie classiques est limitée, il importe d'exploiter l'important potentiel qu'offrent l'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables. En conséquence, la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO a décidé de tenir au siège de l'UNESCO à Paris, en juillet 1993, un deuxième Sommet solaire mondial. Ce Sommet sera l'occasion d'évaluer l'ensemble des progrès technologiques réalisés dans le domaine de l'énergie solaire au cours des deux dernières décennies ainsi que les réussites et les échecs enregistrés dans la mise en valeur d'autres énergies renouvelables. Il pourrait définir les perspectives et les possibilités qu'offrent les énergies renouvelables pour la prochaine décennie et au-delà en instituant une décennie mondiale de l'énergie solaire afin d'intensifier la coopération en ce qui concerne la promotion et l'échange d'idées et d'informations.

35. L'UNESCO a contribué au renforcement de la coopération internationale et des capacités nationales dans le domaine des sources d'énergie renouvelables en organisant des projets régionaux pilotes pour un échange d'informations sur l'énergie, en octroyant des bourses d'études et de recherches, en assurant des activités de formation et en mettant à jour des banques de données régionales. Dans le cadre du projet de coopération intersectoriel et interorganisations sur l'éducation et l'information en matière d'environnement, l'UNESCO met au point des projets pilotes spécifiques visant à introduire la dimension écologique dans les programmes d'enseignement de certaines facultés ou écoles. Elle a d'autre part organisé à Bélem (Brésil) en avril 1992 son troisième Forum sur la science et la culture sur le thème suivant : "Vers une éco-éthique : une vision nouvelle de la culture, de la science, de la technologie et de la nature". Elle espère sincèrement que la déclaration adoptée lors de cette réunion constituera une éco-éthique globale pour le monde entier.

36. L'UNESCO partage la préoccupation de la communauté internationale devant les effets négatifs que la détérioration de l'environnement résultant du conflit du Golfe persique a sur les activités économiques du Koweït et d'autres pays de la région. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, en collaboration avec le PNUE et l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin, participe à des activités telles que des ateliers ou des cours de formation sur les données marines et l'application de techniques de télédétection pour l'étude du milieu marin. La COI prend part également à deux croisières océanographiques dans la région. Les résultats de ces croisières et les travaux entrepris dans plusieurs pays de la région seront examinés dans le cadre d'une conférence scientifique internationale qui devrait se tenir, en coopération avec l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin, le PNUE et les pays de la région, dans le courant du troisième trimestre de 1993 à Téhéran.

37. En vue d'élaborer des approches intégrées du développement et compte tenu de l'importance des questions touchant le développement durable de la région, l'UNESCO participe également à un projet d'assistance aux enfants et aux familles koweïtiennes dont le but est d'établir à l'intention des familles et

(Mme Ashraf)

des communautés un centre polyvalent devant permettre d'assurer un environnement approprié pour le bon développement des enfants koweïtiens. Par ailleurs, une mission interdisciplinaire de haut niveau organisée par l'UNESCO s'est rendue au Koweït durant l'année et a examiné la situation de l'enseignement supérieur dans le pays et fait des propositions en vue de renforcer les programmes des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche.

38. M. CISSE (Sénégal) dit que, bien que plus de 10 dix ans se soient écoulés depuis l'adoption du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la situation énergétique des pays en développement non producteurs de pétrole n'a pratiquement pas changé. Selon une étude récente de la Banque africaine de développement, la biomasse reste de loin la principale ressource énergétique en Afrique en général, représentant dans certains cas plus de 88 % de la balance énergétique. Ceci explique la grave détérioration de l'environnement.

39. Bien que manquant de ressources financières, les pays en développement ont maintenu leurs efforts en vue de promouvoir des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Sénégal, par exemple, mène une politique visant à garantir la qualité de la biomasse renouvelable en s'appuyant sur de vastes projets de reboisement administrés par les communautés rurales, la mise en valeur de combustibles de remplacement comme le butane et la tourbe, et l'utilisation de combustibles à base de bois avec un bon rendement énergétique. Ayant compris très tôt l'importance d'une action concertée, le Sénégal a participé à l'élaboration de projets hydroélectriques régionaux, avec par exemple l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal qui réunit trois pays. En ce qui concerne l'énergie solaire et éolienne, il mène des stratégies axées sur la nécessité de former du personnel de gestion à tous les niveaux et dans toutes les spécialités dans le domaine de la recherche-développement ainsi que pour l'installation d'usines de production locales. Pour la mise en valeur de l'énergie solaire, le Sénégal reçoit une assistance substantielle de la part de quelques pays européens ainsi que du Japon.

40. Le Sénégal et les autres pays africains continuent néanmoins de se heurter à des difficultés et estiment qu'il est nécessaire de renforcer la coopération internationale pour l'application du Programme d'action de Nairobi dans les pays en développement, que le transfert de technologies en direction des pays en développement doit être assuré dans des conditions préférentielles et avantageuses et que le PNUD, dans le cadre des efforts visant à mobiliser une quantité suffisante de ressources financières, doit revitaliser le Compte de l'énergie.

41. Le système des Nations Unies dans son ensemble devrait jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des institutions nationales des pays en développement pour ce qui est de la diffusion de données et l'établissement de bases de données sur l'énergie. Le Sénégal accueille avec satisfaction la création du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, qui contribuera à assurer la coordination des activités menées dans ce domaine par les institutions du système des Nations Unies et par d'autres institutions en vue d'une application rationnelle et harmonieuse du Programme d'action de Nairobi.

42. M. JIN Tongchao (Chine) espère vivement qu'il y aura une délimitation très nette des responsabilités entre la Commission du développement durable, qui doit être créée durant la session en cours de l'Assemblée générale, et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, et que les mandats de ces deux organes seront complémentaires. L'idée de fusionner les deux organes est prématurée, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement n'ayant pas encore eu le temps de montrer ce dont il était capable.

43. Des programmes relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables figurent en bonne place dans le plan national de développement chinois. Au cours des quelques 10 dernières années, environ cinq milliards de dollars ont été investis dans la mise en valeur de sources d'énergie de ce type, ce qui s'est traduit par la création de tout un groupe d'industries axées sur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ainsi que de centres nationaux et locaux s'occupant de recherche-développement dans ce domaine. En menant à bien des activités de recherche-développement en la matière, la Chine a toujours attaché beaucoup d'importance à la coopération avec l'ONU et les institutions spécialisées du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres pays développés ou en développement, jugeant cette coopération mutuellement bénéfique. Elle a par exemple accueilli, en coopération avec le Département du développement économique et social de l'ONU, un séminaire international associé à un voyage d'étude concernant l'installation de minicentrales hydroélectriques dans la province de Hangzhou.

44. L'énergie étant le principal moteur du développement, toute pénurie d'énergie dans les pays en développement constitue un sérieux handicap. Bien que la production d'énergie des pays en développement ait été multipliée par quatre au cours des 30 dernières années, l'offre demeure inférieure à la demande. Aider les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources énergétiques et à élaborer des programmes d'économies d'énergie non seulement est une nécessité mais répond aussi aux intérêts à long terme de la communauté internationale.

45. La Chine est en train de prendre un certain nombre de mesures pour, entre autres, encourager les économies d'énergie et améliorer le rendement énergétique, accélérer le développement de l'hydroélectricité, favoriser la recherche-développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et assurer une large diffusion de technologies nouvelles à haut rendement énergétique, économisatrices d'énergie et respectueuses de l'environnement.

La séance est levée à 17 h 05.